



### 3.9.2. LA TEMPERATURE

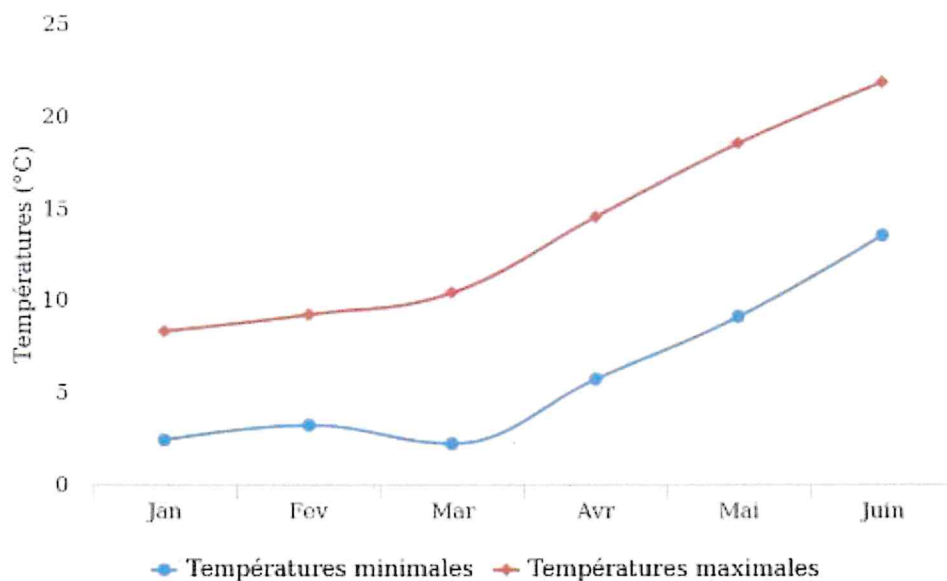


Figure 49 : Température maximales et minimales

- Température moyenne mensuelle du mois le plus froid 3.5 ° C en janvier
- Température moyenne mensuelle du mois le plus chaud 18.8° C en juillet
- Brouillards moins de 50 jours par an.
- Gelée : 47 jours par an.

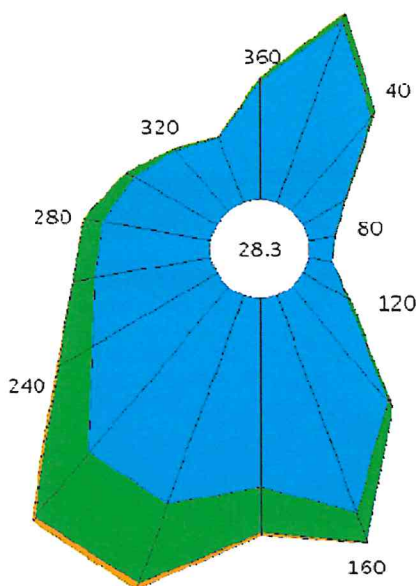


Figure 50 : Rose de vents

Les vents dominants sont Sud-Ouest en hiver et en automne, Nord-Est au printemps et équilibrés Sud-Ouest / Nord-Est en été.

## 3.10. LE CONTEXTE BIOLOGIQUE

### 3.10.1. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Le Schéma de cohérence écologique de Bourgogne (SRCE) a été approuvé le 16 mars 2015. Les 5 orientations stratégiques du SRCE sont les suivantes :

- n°1 : Accompagner la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et de planification
- n°2 : Favoriser la transparence écologique des infrastructures de transport, des ouvrages hydrauliques et de production d'énergie
- n°3 : Conforter les continuités écologiques et la perméabilité dans les espaces agricoles, forestiers et aquatiques
- n°4 : Développer et partager les connaissances naturalistes sur les continuités écologiques
- n°5 : Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs et organiser la gouvernance autour des continuités écologiques

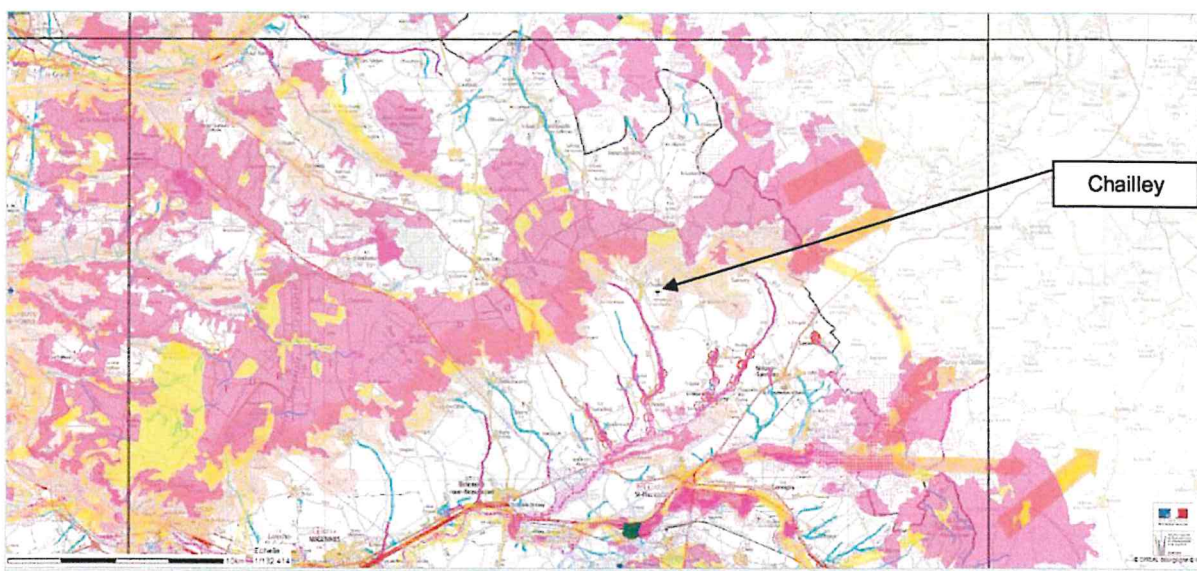


Figure 51 : Cartographie du SRCE

Cinq sous trames ont été retenus :

- Sous trame « forêts »
- Sous trame « Prairies et bocage »
- Sous trame « Pelouses sèches »
- Sous trame « Plans d'eau et zones humides »
- Sous trame « Cours d'eau et milieux humides associés »

La commune est concernée par la sous-trame « Cours d'eau et milieux humides associés » puisque les eaux pluviales et les eaux traitées de la station d'épuration site rejoignent le ru de la Fontaine.



### 3.10.2. LA TRAME VERTE

La commune de Chailley est concernée par des Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) et des corridors biologiques. Il n'y pas de zone Natura 2000 (pas de ZPS et de SIC). La zone NATURA 2000 la plus proche est située à 33 kilomètres au nord-ouest. Il s'agit de la SIC n°FR2601005 « Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne ».

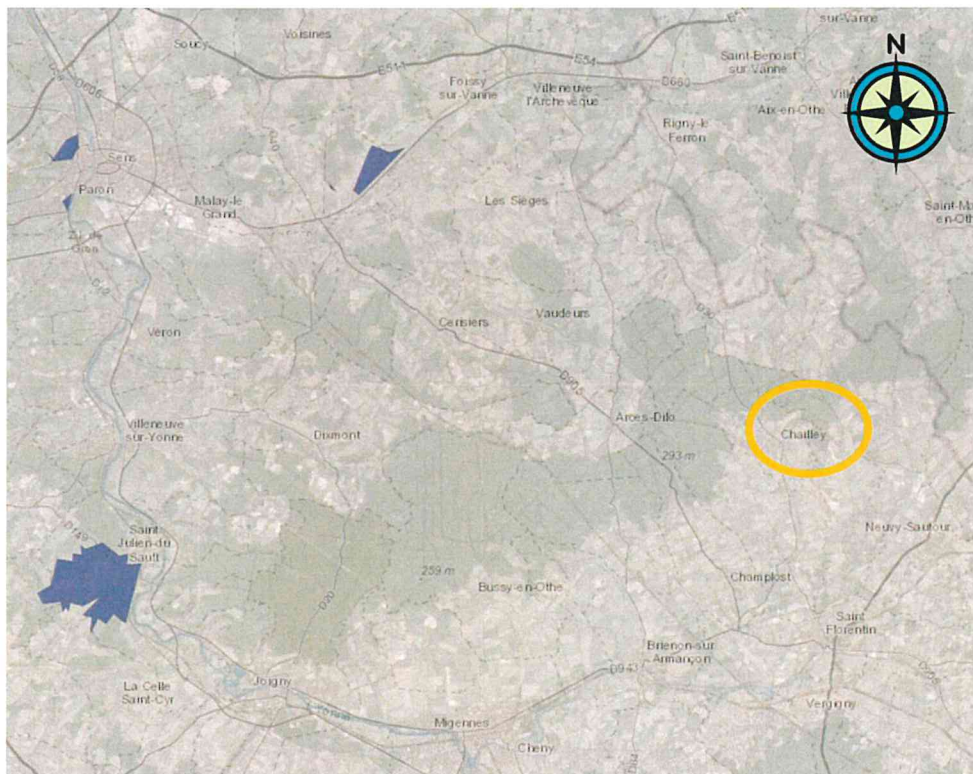


Figure 52 : Zones Natura 2000 les plus proches

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) sont des zones au potentiel écologique important inventoriées pour le compte de la DREAL. D'abord définies dans les années 80, ces ZNIEFF ont récemment été réactualisées. L'inventaire définit deux types de zones :

- ZNIEFF de type I : secteurs de superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

### 3.10.3. ZNIEFF 260014923 TYPE II DE LA FORET D'OTHE ET SES ABORDS

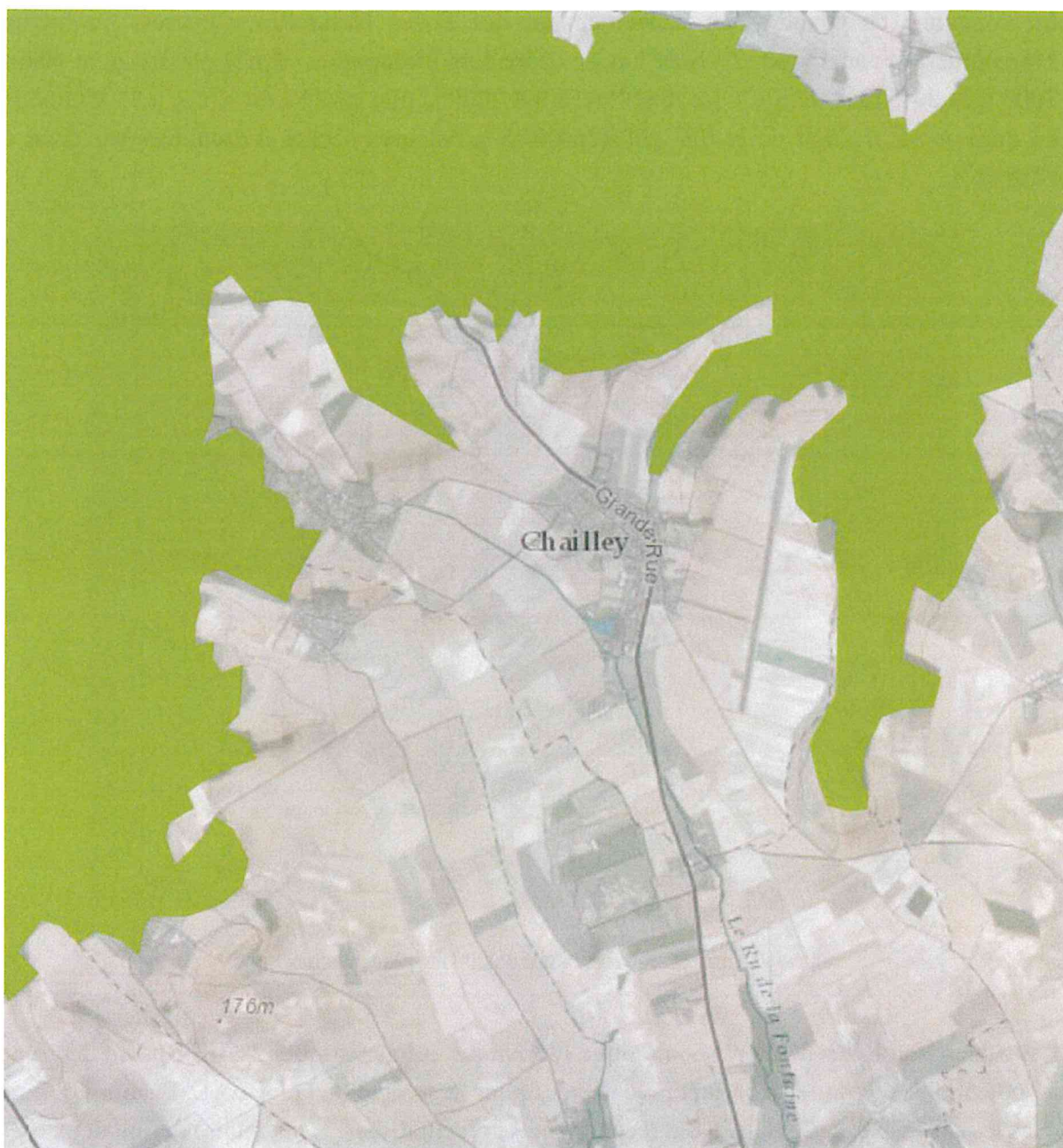


Figure 53 : La ZNIEEF de la Forêt d'Othe entoure Chailley (1/25000°)

Au sud du Pays d'Othe, le territoire occupe des terrains argilo-sableux du Tertiaire et du Crétacé. Les massifs forestiers feuillus dominant. Des pelouses et des fruticées sur les pentes crayeuses, deux étangs et quelques parcelles de prairies complètent la zone.



Le site est d'intérêt régional pour ses étangs, ses pelouses sèches, ses habitats forestiers et ses cours d'eau, ainsi que pour les espèces animales et végétales qui y sont inféodées. En fonction du traitement forestier, de la nature du sol et de l'humidité, plusieurs types de boisements et milieux ouverts associés ont été notés, notamment :

- de la chênaie-hêtraie sur sols peu acides, d'intérêt européen,
- de la chênaie-charmaie sur sols neutres à peu acides et humides, d'intérêt régional,
- de l'aulnaie-frênaies de bordures des cours d'eau, d'intérêt européen,
- de la lande sèche d'intérêt européen,
- des sources d'eau acides d'intérêt régional,
- de la chênaie sur sols acides.

En forêt, plusieurs espèces de plantes déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF se développent, dont :

- la Luzule blanche (*Luzula luzuloides*), plante médio-européenne située en limite ouest de son aire de répartition, exceptionnelle en Bourgogne,
- la Prénanthe pourpre (*Prenanthes purpurea*), plante forestière montagnarde rarissime en Bourgogne et protégée réglementairement,
- la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), sous-arbrisseau des landes sèches, protégé réglementairement, rare en Bourgogne et en limite est de son aire de répartition.

Des oiseaux forestiers d'intérêt régional ont également été notés sur le site en 1991, comme la Chouette de Tengmalm (*Aegolius fuscus*) ou l'Engoulevent (*Caprimulgus europaeus*). Leur statut mériterait d'être actualisé.

Les pentes crayeuses permettent l'expression des habitats suivants :

- pelouses sur sols calcaires, d'intérêt européen,
- fruticées à Genévriers (*Juniperus communis*), d'intérêt européen,
- ourlets herbacés, d'intérêt régional,
- chênaies pubescentes, d'intérêt régional,
- chênaie-charmaies sèches.

Des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF suivantes y ont été notées, comme :

- le Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*), plante des éboulis calcaires, rarissime en Bourgogne et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France,



- l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*), arbre très rare en Bourgogne, endémique français protégé réglementairement et inscrit au livre rouge de la flore menacée de France,
- le Lézard vert (*Lacerta bilineata*), reptile protégé réglementairement, proche de la limite nord de son aire de répartition.

Au niveau des étangs se développent les habitats suivants : - des herbiers aquatiques des plans d'eau, d'intérêt régional, - divers types de cariçaies et de roselières,  
- des saulaies marécageuses.

La Laïche allongée (*Carex elongata*), plante des boisements humides, rare en Bourgogne et déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF, y a été notée, ainsi que la Rainette verte (*Hyla arborea*), amphibien protégé réglementairement en régression dans plusieurs régions de Bourgogne du fait de la conversion des prairies en culture et de la destruction des mares et autres zones humides.

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*), amphibien d'intérêt européen, en régression en Bourgogne du fait de la disparition des mares et de la mise en culture engendrant la déconnexion des populations, a également été noté dans une mare située en lisière de forêt.

Ce patrimoine dépend :

- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes (clairières, layons, cours d'eau et milieux humides),
- d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation.

Il convient de :

- maintenir le régime hydraulique des cours d'eau, sans seuils ni enrochement des berges et en respectant les ripisylves,
- de ne pas combler les plans d'eau (dont mares).

Les pelouses sèches sont susceptibles de se boiser et de perdre leur intérêt pour la faune et la flore des milieux ouverts. Une restauration (débroussaillage) et un entretien (pâturage, fauche) permettraient de contrecarrer cette évolution.

### 3.10.4. ZNIEFF 260030435 TYPE I RUISSEAU DU CREANTON ET AFFLUENTS

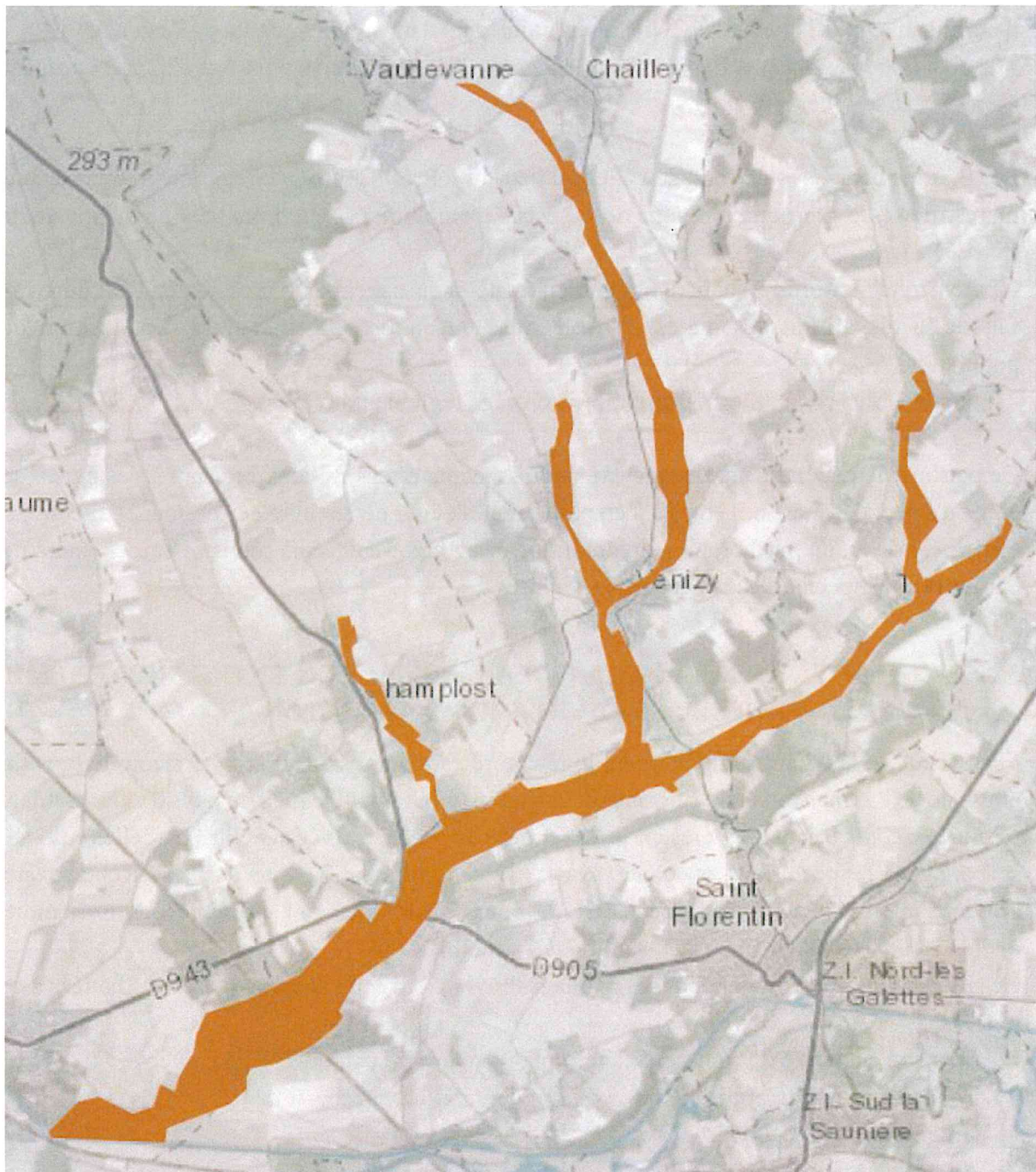


Figure 54 : La ZNIEFF du Créanton et affluents (1/50000)

A la jonction entre les plaines marneuses et crayeuses d'âge crétacé du Jovinien, et les terrains argileux et sableux de l'Albien, la zone englobe une petite vallée parcourue par le ruisseau du Créanton et plusieurs de ses affluents (dont le ru de Vaudevanne qui souligne l'Ouest du village/), dans un contexte dégradé de grandes cultures sur les collines avoisinantes.



Ce site est d'intérêt régional pour sa faune aquatique, particulièrement rare dans le contexte des plaines du Nord de l'Yonne. Ce ruisseau de tête de bassin abrite des peuplements piscicoles déterminants pour l'inventaire ZNIEFF et indicateurs d'une bonne qualité de l'eau avec :

- Chabot (*Cottus gobio*) et Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), poissons d'intérêt européen,
- Brochet (*Esox lucius*).

Les prairies bocagères de fond de vallée au lieu-dit « Prés des Iles » comprennent un réseau de mares, lieux de reproduction pour des espèces d'amphibiens déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- Triton crêté (*Triturus cristatus*), amphibien d'intérêt européen, en régression en Bourgogne du fait de la disparition des mares et de la mise en culture engendrant la déconnexion des populations,
- Rainette verte (*Hyla arborea*), amphibien protégé réglementairement.

Ce patrimoine dépend d'un élevage extensif respectueux des milieux prairiaux, des haies, des cours d'eau et des mares. Il convient en particulier d'éviter de combler ces dernières. Il convient également de maintenir le régime hydraulique des cours d'eau, sans seuils ni enrochement des berges et en respectant les végétations rivulaires.

### **3.10.5. ZNIEFF DE TYPE II « VALLEE DE L'ARMANÇON ENTRE MIGENNES ET FLOGNY LA CHAPELLE ET RUISSEAU DE CREANTON**

« Au coeur de la Champagne humide, le territoire est composé d'un long tronçon de la vallée alluviale de l'Armançon et du ruisseau du Créanton qui drainent le pied du pays d'Othe. Saulaies riveraines, cours d'eau, gravières, prairies limitées au fond de vallée et petites parcelles cultivées se partagent l'espace dans un contexte de grandes cultures. Le site des Bas Rebourseaux, gravière interconnectée avec une partie du cours de l'Armançon, présente des bras morts, quelques prairies et des boisements alluviaux structurés.

Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats alluviaux, avec la faune et la flore inféodées à ces milieux.

L'Armançon accueille des poissons déterminants pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- Loche de rivière (*Cobitis taenia*), poisson d'intérêt européen,
- Brochet (*Esox lucius*),
- Anguille (*Anguilla anguilla*).

Le site des Bas Rebourseaux joue un rôle important dans la reproduction de ces trois espèces de poissons.

Au niveau du ruisseau du Créanton, bordé de prairies bocagères et de linéaires boisés, ont été répertoriés le Chabot (*Cottus gobio*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), deux poissons d'intérêt européen indicateurs d'une bonne qualité de l'eau.





Le site des Bas Rebourseaux accueille pour la nidification divers oiseaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF, avec par exemple la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), oiseau d'eau d'intérêt européen, ou encore la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), échassier d'intérêt européen. Des oiseaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF s'arrêtent en hivernage ou période migratoire avec entre autres :

- Canard pilet (*Anas acuta*),
- Grue cendrée (*Grus grus*),
- Chevalier guignette (*Tringa hypoleucos*).

Les mares prairiales du Créanton accueillent des amphibiens déterminants pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- Triton crêté (*Triturus cristatus*), amphibien d'intérêt européen, en régression en Bourgogne du fait de la disparition des mares et de la mise en culture engendrant la déconnexion des populations,
- Rainette verte (*Hyla arborea*), amphibien protégé réglementairement, en régression dans plusieurs régions de Bourgogne du fait de la conversion des prairies en culture et de la destruction des mares et autres zones humides.

Ce patrimoine dépend essentiellement d'une agriculture extensive respectueuse des milieux prairiaux relictuels, des haies, des cours d'eau et des mares. Il convient de maintenir le régime hydraulique des cours d'eau, sans seuils ni enrochement des berges et en respectant les ripisylves. »

### 3.10.6. LES CORRIDORS BIOLOGIQUES

Le Schéma de cohérence écologique de Bourgogne a été approuvé par le conseil régional le 16 mars 2015 et adopté par arrêté préfectoral régional en date du 6 mai 2015.



Figure 55 : Les corridors biologiques de la trame verte

La commune de Chailley est concernée par des corridors biologiques de la trame verte entre la forêt d'Othe et ses abords. Le corridor principal est Est-Ouest avec la forêt d'Othe et Nord-sud avec le ru de Vaudevanne affluent du Créanton.